

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mardi 20 décembre 2017 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT le VINGT DÉCEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoint**,

Mesdames HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, MARAIS Bruno et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

Absents excusés :

Monsieur FORÊT Christophe

Madame BAILLY Aline donne procuration à Madame Lydie ROCHETEAU

Madame MARTINEAU Anita donne procuration à Monsieur Yves LEHOUX

Monsieur LEROY Patrick donne procuration à Monsieur LEGUET Philippe

Monsieur MARIE Philippe donne procuration à Monsieur VENTROUX Jacques

Secrétaire de Séance : Madame Brigitte RENAUD

Membres en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE

Pour faire suite aux différentes modifications, et à l'approbation du conseil communautaire en date du 23 novembre 2017, un projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe au 1^{er} janvier 2018 est soumis au conseil municipal pour approbation.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2018

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2018

La commission « Finances » s'est réunie le mardi 12 décembre 2017 et propose au conseil municipal la validation des projets 2018 :

- Enfouissements rue Neuve, rue de la Gaieté, rue de la Sèche, rue du 8 mai et rue de la Maison Neuve (EDF et téléphone)	160 000.00 €
- Étude aménagement du restaurant "chez Pedro"	50 000.00 €
- Aménagement paysager place de la Mairie	10 000.00 €
- Clôture du restaurant scolaire.....	7 300.00 €
- Clôture du restaurant « Chez Pedro »	2 000.00 €
- Aménagement terrain SNCF	20 000.00 €
- Columbarium 12 cases	7 100.00 €
- Kiosque et terrassement	21 000.00 €
- Signalétiques vestiaires du foot.....	685.20 €
- Réparation toiture de la mairie	32 000.00 €
- Travaux divers.....	18 000.00 €
- Travaux Ad'ap sur bâtiments communaux	15 000.00 €
- Installation alarme silencieuse à l'école	5 000.00 €
- Chauffage église.....	18 000.00 €
- Pose de dalles autobloquantes dans les allées du cimetière	18 000.00 €
- Étude sécurisation route du Lude	4 500.00 €
- Radars pédagogiques x 2.....	14 000.00 €
- Création d'un ralentisseur et d'une chicane rue Racan, création d'un ralentisseur rue du Docteur Renaud et aménagement accessibilité PMR boulangerie Ledoux et fleuriste	60 000.00 €
- Panneaux signalétiques	3 000.00 €
- Agrandissement du parking du cimetière.....	50 000.00 €
- Éclairage public (diverses extensions et rénovations)	60 000.00 €
- Vidéo protection.....	100 000.00 €
- Illuminations de Noël	5 000.00 €
- Poubelles x 20	5 125.00 €
- Achat divers	5 000.00 €
- Sonorisation du bourg	10 000.00 €
- Bac albums BD pour bibliothèque	360.00 €
- Mobilier pour restaurant scolaire	30 000.00 €
- Jeu enfants "Le grand dauphin"	4 500.00 €
- Pare-ballons.....	2 940.00 €
- Aménagement salle de boxe et vestiaires.....	120 000.00 €

M. LEGUET précise que des travaux prévus en 2017 n'ayant pas été facturés avant la fin de l'année seront reportés sur le budget 2018 :

- Étude hydraulique rue des Chaussées.....	816.00 €
- Travaux divers sur bâtiments (Ad'AP)	3 024.20 €
- Panneaux de signalisations et marquage au sol.....	2 667.00 €
- Aménagement allée espace vert (accessibilité PMR).....	15 136.02 €
- Éclairage public rue Neuve, rue de la Gaieté, rue de la Sèche, rue du 8 mai et rue de la Maison Neuve.....	85 200.00 €
- Achat camion-benne.....	33 497.71 €
- MO vestiaires du foot	218.36 €
- Restaurant scolaire (honoraires et travaux)	697 765.85 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PARTENAIRES POUR LES PROJETS 2018

Afin de gagner du temps dans l'avancement des projets 2018 et avoir une vision plus précise de leur financement au moment du vote du budget, plusieurs partenaires financiers peuvent d'ores et déjà être sollicités pour l'attribution d'une aide.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter différents partenaires financiers pour l'attribution de subvention au taux le plus élevé possible pour les projets 2018.

TARIFS COMMUNAUX 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs seront les suivants :

ASSAINISSEMENT

- Prix du branchement 1 200.00 €
- Abonnement..... 72.00 €
- Prix du m³ 0.90 € + taxe

GARDIENNAGE ÉGLISE 120.97 €

CIMETIÈRE

- concession 30 ans de 2 m² 130.00 €
- concession 50 ans de 2 m² 210.00 €
- columbarium – case externe – 15 ans 410.00 €
- plaque du jardin du souvenir sans gravure..... 35.00 €

PHOTOCOPIE

- 0,30 € la photocopie et 0,20 € au-delà de 10 exemplaires
- Gratuit pour les associations avec fourniture du papier
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi sur justificatif
- Gratuit pour les handicapés sur justificatif

DROIT DE PLACE MARCHÉ

- .. DP mois (habituel) Gratuit
- .. DP jour de moins de 5 m (occasionnel) Gratuit
- .. DP jour de plus de 5 m..... 30.00 €

RESTAURATION SCOLAIRE

A compter du 1^{er} août 2018, le prix d'un repas s'élèvera à : 2.85 € (3.60 € le repas occasionnel)

Tarif pour le personnel communal et intercommunal : 4.50 €.

Le Maire rappelle qu'un repas coûte environ 6 € à la commune.

BIBLIOTHÈQUE

Adhésion	
Résidents de la commune ou CDC	4.00 €
Scolaires et étudiants résidents de la Commune ou CDC	Gratuit
Adultes résidents hors de la CDC	8.00 €
Scolaires et étudiants résidents hors de la CDC	4.00 €

Pénalités de retard	
Par document et semaine de retard	0.20 €
Perte	
Renouvellement carte de lecteur	1.00 €
Consultation Internet	
Le quart d'heure (gratuit pour les jeunes de – 16 ans)	Gratuit
Impression d'une feuille	0.35 €

Le Maire précise qu'une harmonisation des tarifs de toutes les bibliothèques de la Communauté de Communes Sud Sarthe est prévue en 2019.

LOCATION DES SALLES

- Salles de réunion

Salle de réunion - place des AFN	60.00 €
Salle de réunion - Bibliothèque - rue de la Gare	60.00 €
Salle découverte pour 1 salle	60.00 €
Salle découverte pour l'ensemble	100.00 €
Salle des Tanneries	100.00 €
Salle des Tanneries (association extérieure commune)	25 € la séance
Caution des salles de réunion	400.00 €

- Salle polyvalente

LOCATION SALLE POLYVALENTE d'Aubigné-Racan Capacité : MAXI 399 pers.	PERSONNES PRIVÉES				ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES					
	Mariage Repas de famille (Salle + Cuisine + Hall + Bar)		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)		SALLE AVEC CUISINE		SALLE SANS CUISINE		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)	
	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	ex: dîner dansant, dîner spectacle...		ex: bal, loto, concours de cartes, spectacle, théâtre, gala, thé dansant, animation sportive, assemblée générale, galette, vin d'honneur			
Location	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.
1 JOUR	230 €	460 €	60 €	120 €	150 €	300 €	110 €	220 €	60 €	120 €
Forfait WEEK-END	400 €	800 €			200 €	400 €	150 €	230 €		
Forfait vaisselle par personne	0,50 €	0,50 €	0,10 €	0,10 €	0,50 €	0,50 €			0,10 €	0,10 €
Forfait sono	55,00 €				55,00 €					
Arrhes de réservation	50 % du montant de la location									
Caution à la location	800,00 €				800,00 €					
Pénalités / Forfait nettoyage + Tri des poubelles non ou mal effectué	Temps passé par les agents communaux payé à 35 € / heure									

Casse ou Vol		
Assiette (l'unité)		4 €
Fourchette, cuillère, couteau (l'unité)		2 €
Verre (l'unité)		2 €
Tasse (l'unité)		2 €
Plat, saladier, saucier (l'unité)		10 €

Tables et Chaises (autres que celles de la salle polyvalente)		
Table (l'unité)		2 €
Chaise (l'unité)		0,30 €
Uniquement pour des événements organisés à Aubigné		
Gratuit pour les associations aubignanaises		

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux 2018.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2018

Le conseil municipal autorise le Maire jusqu'au vote du Budget Primitif 2018 à mandater les dépenses d'investissements sur les budgets de la commune et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire rappelle que les repas pour la restauration des élèves d'Aubigné-Racan sont livrés par la société RESTORIA en liaison froide. Le contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2017, un appel d'offres restreint a été lancé.

Après étude des offres, le Maire propose de retenir la société RESTORIA.

M. R. ANNE, responsable de la commission vie scolaire, précise qu'au vue des critères de calcul du prix à l'élément d'un repas, et avec la volonté continue d'éviter le gaspillage et donc des commandes proches de la réalité des effectifs présents, la société RESTORIA est la mieux-disante.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société RESTORIA pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2018, sur la base de 5 éléments (entrée, viande, légumes, fromage et dessert), au prix de 2.42 € HT le repas en filière « Impulsion », soit 2.55 € TTC.

Le contrat sera établi pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la prestation.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapées du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

Vu la délibération du conseil municipal n°2014SEPTEMBR061 en date du 19 septembre 2014, rendue exécutoire le 22 septembre 2014, fixant le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale respectivement élus et nommés,

Vu l'affiche informant ces associations du renouvellement de membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, apposée en mairie du 22 septembre 2014 au 20 octobre 2014,

Considérant les propositions de celles-ci,

Vu la délibération du conseil municipal n°2015OCTOBRE039 en date du 26 octobre 2015 désignant les membres,

Vu la démission de Monsieur Marcel GOULLENCOURT en date du 02 octobre 2017,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de 5 membres issus du conseil municipal et 5 membres extérieurs,

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- | | |
|------------------------|--|
| - Aline BAILLY | - Claudine FONTAINE (Génération mouvement) |
| - Jeannine HUBERT | - Jeannine CHAMPENOIS (Génération mouvement) |
| - Anita MARTINEAU | - Hélène ROBINEAU (Familles Rurales) |
| - Lydie ROCHETEAU | - Françoise DRON (UDAF) |
| - Frédérique TYLKOWSKI | - Yves RENAUD (MSA) |

INDEMNITÉ DE CONSEIL 2017 ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR CHARGÉS DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES

Le Maire donne lecture du décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017 reçu du receveur en poste en remplacement de Madame MARQUET depuis le 1^{er} septembre 2017.

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, maintient sa décision de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2017 et refuse le versement de l'indemnité pour les raisons suivantes :

- Qualité de service en baisse notamment au niveau des délais de paiements des fournisseurs et prestataires,
- Contexte économique difficile qui oblige à maîtriser les dépenses publiques,
- Principe d'indemnisation d'un fonctionnaire d'État déjà rémunéré par ailleurs.

CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018 (du 18 janvier au 17 février).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du maire, après délibération, le conseil municipal décide, à 17 voix pour et 1 abstention (C. LOVAT),

- La création de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 10 janvier 2018 au 17 février 2018 ;
- Les agents percevront la somme de 720 € Net, frais de transport et séances de formation inclus.

Le Maire précise que les agents recenseurs seront présentés lors de la cérémonie des vœux et leur photo sera largement diffusée dans les journaux et bulletins de la commune.

MISE A DISPOSITION DES PLATEFORMES DE TÉLÉSERVICES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Le Maire rappelle que depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de télé-services : Sarthe légalité et Sarthe marchés publics.

La commune utilise la plateforme « Sarthe marchés publics ».

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2017, le Département propose la reconduction de la mise à disposition gratuite de ces plateformes pour la période 2018-2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer le renouvellement de l'adhésion à la plateforme « Sarthe marchés publics » et tous documents afférents à l'utilisation de la plateforme.

DIVERS

- Dans le cadre du PLUi et comme précisé dans le schéma de collaboration, chaque commune doit constituer librement un groupe de travail communal, dont le rôle sera de participer aux différentes étapes du PLUi, puis de faire remonter leur travail auprès du Comité de pilotage PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
 - o Élu communal Brigitte RENAUD et Lydie ROCHETEAU
 - o Représentant de la commune..... Alain MAILLET
 - o Exploitants..... Régie ANNE
 - o Représentant d'associations Yves LEHOUX
 - o Randonneurs..... Jacques VENTROUX et Bruno LEDUC
 - o Représentant du SAGE..... Anita MARTINEAU

- Le Maire remet l'invitation pour les vœux aux agents communaux le jeudi 4 janvier 2018 à 17 heures.
- Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier sur la vidéo-protection ; la Préfecture a donné son accord sur le projet ; une réunion sera organisée à huit clos en début d'année.
- M. N. MOURIER fait part de nouveau de son mécontentement quant à la gestion de l'accueil périscolaire et le fait que les enfants n'aient plus le droit de jouer avec des jeux de société entre 16 h et 17 h, heure à laquelle les enfants participant aux TAP les rejoignent.
Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse de la Communauté de Communes Sud Sarthe faite à M. R. ANNE suite à une altercation avec les responsables du service enfance à propos des mêmes préoccupations, et notamment sur le goûter fourni aux enfants.
Les réponses apportées ne satisfont pas les conseillers qui déplorent une nouvelle fois le manque de communication des services de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mardi 13 février 2018** à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 55.

Le Maire : Philippe LEGUET

La secrétaire de séance : Brigitte RENAUD